

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

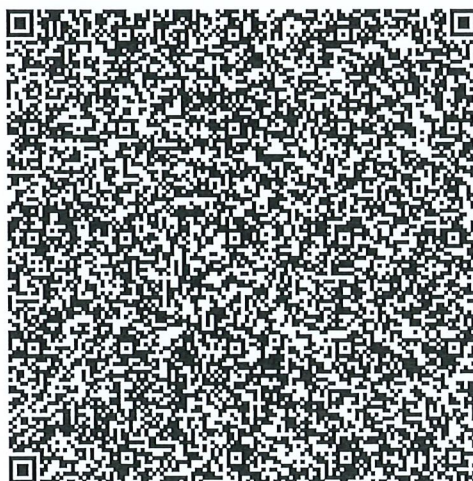
Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité Justification: Engendre des coûts disproportionnés
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
Emplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment
Mode silencieux non activé car	Techniquement impossible
Autres mesures préventives	D'autres mesures de protection contre le bruit ont été examinées pour limiter les émissions à titre préventif, mais elles se sont révélées disproportionnées (coût supérieur à 1 % du coût de l'installation ou effet inférieur à 3 dB).

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	Oui	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	Oui	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

→ [Vers le formulaire online](#)



Pour toutes questions

Auteur: Alizé Piscine Service Sàrl, pariesen@alizepiscine.ch, 0218666870

Lieu, Date

La Sarraz, 26.01.2026

Signature

Alizé Piscine Service Sàrl
Chemin des Prés Morés 24
CH-1315 La Sarraz
Tél. +41 21 866 68 70
info@alizepiscine.ch

Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Buret Nadine et Roland		
Adresse	Rue des Fontaines 16	N° parcelle	99
NPA/Lieu	1115 Vuillerens	Autorisation construction n°	

Veuillez saisir les données manuellement. La fiche de données contenant les indications de niveau de puissance acoustique de la pompe à chaleur doit être jointe à l'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit.

Fournisseur	Fluidra	Modèle, type	Z250IQ MD4
Puissance de chauffage pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	7 kW	Niveau de puissance acoustique LwA2°C pour A2 (charge partielle selon EN 14825)	65 dB(A)
Puissance de chauffage maximale A-7/W35	7 kW	Niveau de puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	60 dB(A)
Puissance de chauffage pour A2 (mode silencieux)	-	Niveau de puissance acoustique pour A2 (mode silencieux)	-

Type d'installation	Installation extérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique		65 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB
Correction de la direction D _c	PAC indépendante (> 3m de distance par rapport au mur)	3 dB
Distance jusqu'au récepteur	15 m	-23.5 dB
Mesures de protection contre le bruit		0 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		33.5 dB(A)
Facteurs de correction		
Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement de jour uniquement (7 à 19 heures)	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		40.5 dB(A)